

FRANCONVILLE

Meurthe-
et-
Moselle
(54)



Notre village
N° 36



20 mai 2022

Photo : © Hervé Colson

Avenir de Franconville

L'avenir de la commune de Franconville compromis.

Si nous n'avons pas trois candidats pour les prochaines élections municipales complémentaires partielles pour le premier et deuxième tour, de nouvelles élections municipales complémentaires partielles seraient remises en places et si toujours pas de nouvelle candidature alors la fusion avec une autre commune envisagée.

Administratif

Election 1^{er} Adjoint

Le conseil municipal a élu Céline BELONY 1^{er} adjoint à compter du 13 mai 2022 en intérim en attendant une nouvelle élection d'une adjointe après les élections municipales complémentaires partielles. Merci pour son dévouement et félicitations.

Agent Technique

Le prestataire LINTZ, entreprise de nettoyage depuis 2018, a dénoncé son contrat pour des raisons de santé. Par conséquent, le conseil municipal a décidé d'employer Jean Remetter au même titre avec la même rémunération pour 4 heures par mois de nettoyage : mairie, salle et église. Nous souhaitons un prompt rétablissement à monsieur Lintz et sommes heureux d'accueillir Jean que nous remercions pour son dévouement.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Complémentaires partielles

Arrêté du 06-05-2022

Suite à l'arrêté pris par la sous-préfecture de Lunéville en date du 6 mai 2022, portant convocation des électeurs de la commune de Franconville en vue d'élire trois conseillers municipaux, vous serez sollicités à procéder à leur élection le dimanche 26 juin 2022 (1^{er} tour) et le dimanche 3 juillet 2022 (second tour) si nécessaire.

Dépôt des candidatures

Les déclarations de candidatures devront être déposées :

pour le 1^{er} tour

ou

le mardi 7 juin 2022 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
le jeudi 9 juin 2022 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

pour le 2^{ème} tour

ou

le lundi 27 juin 2022 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
le mardi 28 juin 2022 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Campagne électorale

Du lundi 13 juin 2022 au samedi 25 juin 2022 et en cas de deuxième tour du lundi 27 juin au samedi 2 juillet 2022.

Jour de vote

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures,

COMMISSIONS Travaux

Entretien Cimetière : suite à l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires, le conseil municipal a validé l'achat d'un désherbeur thermique professionnel



Sécurisation traversée du village : nous n'obtiendrons pas de subvention sur les Amendes de Police. De plus la sous-préfecture remet en cause l'étude réalisée et validée par le service voirie du conseil départemental. Nous avons déposé réclamation.

Les commissions seront réorganisées avec la nouvelle équipe municipale complète.

À Savoir

Un nouveau gîte à Franconville : "Au soleil levant"

Un nouveau gîte est ouvert chez Jean-Paul Pernin. Il peut accueillir quatre personnes, dans de très beaux et grands espaces : de 85m² au total avec deux chambres trois lits. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur

<https://www.gites54.com/fr/location/locations-gites-franconville-au-soleil-levant-h54g021192>



Bravo pour cette belle initiative, nous souhaitons un franc succès

AGENDA



Lundi 6 juin 2022 - 18 à 19 heures : Permanence Maire et/ou Adjoint

**Prenez soin de vous.
Respectez les gestes barrières.**